

Technicien supérieur de l'industrie et des mines

Examen professionnel - Session 2011

QCM Appareils à pression

PREMIERE PARTIE – A RENDRE AVEC LA COPIE

- 1) Un pneumatique gonflé à 5 bar est-il soumis à la réglementation des équipements sous pression ?
 - Oui
 - Non

- 2) Quelle est la périodicité d'inspection d'un appareil à couvercle amovible à fermeture rapide ?
 - 12 mois
 - 18 mois
 - 40 mois

- 3) Quelle est la périodicité de requalification périodique d'un générateur de vapeur ?
 - 5 ans
 - 10 ans

- 4) Quelle est la périodicité de requalification périodique d'une tuyauterie contenant du chlore ?
 - 5 ans
 - 10 ans

- 5) Une tuyauterie dont les caractéristiques la soumettent à l'article 15 de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié, est-elle soumise à épreuve hydraulique ?
 - Oui
 - Non

- 6) Un organisme habilité peut dresser procès verbal
 - Oui
 - Non

- 7) Un récipient destiné au stockage d'air comprimé, d'un volume de 1000 litres et d'une pression maximale admissible de 10.7 bar, est soumis à :
 - a) Déclaration de mise en service :
 - Oui
 - Non

 - b) Contrôle de mise en service
 - Oui
 - Non

- 8) Un exploitant peut-il demander un aménagement à l'intervalle maximal entre 2 requalifications ?
 - Oui
 - Non